

Accélérateurs d'opportunités
des programmes pour vous accompagner
dans votre croissance technologique.

Programme Virage techno - manufacturier



Ce programme, accompagné d'une subvention pouvant atteindre 125 000 \$, aide les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin d'être plus compétitives au Québec et à l'étranger et ainsi assurer leur pérennité.

Parcours Virage techno – manufacturier

Ce parcours consiste en un accompagnement personnalisé des entreprises en partenariat avec différents acteurs publics et privés de l'écosystème économique de Laval. Ce parcours se décline en trois phases :

Phase I – Diagnostic

Phase II – Élaboration d'un plan de mise en œuvre

Phase III – Concrétisation du projet

À la phase III, l'entreprise peut soumettre une demande d'aide financière en présentant les documents requis à Laval économique :

- Formulaire de demande dûment complété;
- États financiers des deux dernières années financières;
- Diagnostic;
- Plan de mise en œuvre.

Critères d'admissibilité

- 1 Être une entreprise à but lucratif légalement constituée au Québec ou au Canada.
- 2 Être une entreprise établie sur le territoire de Laval.
- 3 Être une entreprise du secteur manufacturier ou ayant des activités de production.
- 4 Être en opération depuis au moins 2 ans.
- 5 Démontrer une capacité financière à assurer la continuité des opérations de l'entreprise.
- 6 Réaliser le projet d'investissement dans un établissement à Laval.
- 7 Les dépenses effectuées et les engagements contractuels ne doivent pas être confirmés avant la date du dépôt de la demande d'aide financière et la réception d'un accusé de réception du responsable du programme.

Comité Virage techno – manufacturier

À la suite de la réception d'un dossier complet et à la validation des informations, la demande sera évaluée par le comité. Ce dernier effectue la sélection des bénéficiaires d'aide selon les modalités et conditions prévues au programme.



Nature de l'aide financière

Aide financière sous forme de contribution non remboursable :

- 25 % du coût d'acquisition d'équipement jusqu'à un maximum de 100 000 \$ par entreprise;
- Frais connexes pour l'acquisition d'équipement (maximum de 15 % du coût d'acquisition);
- Bonification pour les projets ayant un volet significatif visant à tirer pleinement profit de l'Internet des objets (IoT) – jusqu'à 25 % du coût d'acquisition d'équipement et jusqu'à un maximum de 125 000 \$ par entreprise.

Dépenses admissibles

Frais d'acquisition d'équipement et de composants accessoires (excluant le matériel, inventaires et autres fournitures).

Frais connexes :

- Frais directs liés à l'implantation de l'équipement (transport et améliorations locatives);
- Frais d'acquisition et d'implantation de logiciel;
- Honoraires professionnels liés au projet;
- Les coûts directs de la main-d'œuvre affectée au projet, limités au taux horaire.

Porte d'entrée des entreprises sur le territoire lavallois, Laval économique est un groupe d'experts en solutions d'affaires pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur développement de façon innovante, responsable et durable ou pour celles qui désirent s'implanter à Laval.

Ça vous parle? Alors discutons.

Bernard Pitre

Commissaire transformation technologique

☎ 438 223-5384

✉ b.pitre@laval.ca

🌐 lavaleconomique.com